

Affiché le





Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU SEANCE du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vinçent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; GOUAULT Jacky; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; COAIL Christian; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; SCOLAN Marie-Thérèse

Excusés: Yannick LE GOFF et Yvon LE MOIGNE

Arrivée de Jacky GOUAULT à 10h et de Guy CONNAN à 10h15 Départ de Yannick ECEHVEST à 11h45



DELBU2021-01-007 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SIGNALETIQUE SUR LA ZA DE GRACES

La Zone industrielle de Grâces est devenue zone communautaire au 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ce parc d'activités est du ressort de l'Agglomération. Courant 2016, la commune de Grâces avait entrepris, en accord avec Guingamp communauté puis l'Agglomération, des travaux de refonte de la signalétique de la ZI (totems, point information, panneaux de jalonnement...). Il s'agissait de faire aboutir un projet issu d'une réflexion et d'une démarche de concertation engagées par la commune avant la fusion. De fait, dans leur conception et leur localisation, les éléments de signalétique correspondaient aux besoins du parc d'activités. L'opération confiée à JEZEQUEL Publicité a représenté un coût de 39 414,45 € TTC pour la commune de Grâces soit un coût résiduel de 32 950,49 € après perception de 6 463,96 € au titre du FCTVA.

Conformément aux accords de principe donnés en 2017 et au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- de valider la participation de l'Agglomération au financement par la commune de Grâces de la signalétique de la ZI de Grâces à hauteur de 32 950,49 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer avec la commune toute convention de participation y afférent

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

